

COMPTE RENDU

Réunion des élus du comité consultatif

Agriculture / Forêt / Environnement du 24/02/2022

Présents : Jean-Christophe Léonard, Grégoire Jubert, Julien Carnot, Marie-Anne Le Métayer

Caroline excusée

• **Projet de création d'un îlot de vieillissement dans la forêt du Chapuzieux**

En se référant au plan de gestion de notre forêt communale, les prochaines coupes de résineux concernent les parcelles 1 et 2 dans la forêt du Chapuzieux, celles-ci devant être martelées en 2022 avant leur mise en vente.

Or ces 2 parcelles, situées sur la crête séparant la forêt du Chapuzieux de la Combe d'Evuaz ont pour spécificité de protéger des arbres très âgés (+ de 150 ans) avec un peuplement composé à 75% de sapins, 25% d'épicéas.

Les bois de ce calibre n'ont aujourd'hui qu'une très faible valeur commerciale, les scieries ne disposant plus d'un parc de machines adaptées.

Ces arbres individuellement sont d'un aspect remarquable et la forêt dans son ensemble est exceptionnelle, sans équivalent semble-t-il dans les massifs forestiers avoisinants. Ce milieu naturel constitue un habitat spécifique et abrite déjà une biodiversité remarquable.

Visite sur le terrain avec le garde ONF mi-janvier.

Après discussion, il s'avère que 2 pistes seraient envisageables.

L'une consisterait à marteler très légèrement (donc rentabilité minimale, à supposer que les lots trouvent preneurs...), l'autre permettrait la création d'un « îlot de vieillissement », un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires. La zone concernée couvre l'intégralité de la parcelle 1 et la 2 pour partie (déjà concernée par le marteloscope géré par le Groupe tétras Jura) et représente environ 7 ha. Si cette opération est éligible (après premier contact avec la DDT, ce devrait être le cas), elle engage le propriétaire pour 30 ans minimum (immobilisation du fond et absence de toute intervention sylvicole).

Des indemnités de compensation sont alors prévues : jusqu'à 3 800 €/ha (versement unique).

Voir la fiche action Natura 2000 / Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen en pièce jointe / Conservation et développement de bois sénescents.

Julien Barlet, chargé de mission Natura 2000 au Parc et Jean-Luc Depraz/ONF seront présents lors du conseil municipal de 23 mars pour présenter les 2 alternatives et dialoguer avec les élu.e.s avant de prendre une décision.

• **Transmission du bail rural de Jean-Pierre Lançon à Chaudézembre suite à la cessation de son activité**

Parcelles concernées : A 892, A 1350, A 996 pour une surface globale de 25ha 31a 40ca dont il faudra retrancher une surface de forêt passée sous le régime forestier lors du PGI (parcelle 19

pour partie) et l'emprise du terrain de foot et du parking attenant, un bornage s'avérant donc nécessaire.

Dylan Genoud, lors d'une rencontre en mairie en début d'hiver pour présenter son nouveau projet de reprise de la ferme Dromard (Les Bouchoux), nous a fait savoir qu'il souhaitait reprendre le bail.

Pour info, l'EARL le bonheur retrouvé (Philippe et Vinciane Genoud) est aujourd'hui locataire de 41 ha 35 a 57 ca de pâturages communaux au Grand Commun et au Cernois Bouillet.

Mélodie Jacquelin installée depuis 4 ans au Berbois est également en recherche de terrains pâturables liés à son activité équestre.

Idem pour Sébastien Jeu, en cours d'installation au Pré Gaillard avec un troupeau de bovins de la race Highland Cattle (reçu en mairie fin janvier mais n'ayant pas fait de demande de communal).

A l'unanimité les élus de la commission propose que Mélodie soit la repreneuse des terrains de Chaudezembre.

Dans la continuité de l'étude menée sur la zone du PGI et la mise en place de BRE (bail rural à clauses environnementales), le bail rural évoluera en BRE.

Une rencontre sur le terrain est prévue pour travailler sur la grille d'évaluation (7 critères qualitatifs) des parcelles concernées et échanger avec Mélodie (travaux et/ou aménagements éventuels à envisager avec porté à connaissance du dispositif de financement de la Région pour la mise en valeur des espaces pastoraux à hauteur de 40%).

L'idée d'une construction d'un abri chevaux/foin/couvert pour l'alimentation d'une citerne est évoquée.

• Préparation du DOB

Petit bilan sur l'avancée des différents groupes de réflexion...

Seul le groupe de travail sur la forêt funéraire justifierait cette année de l'inscription d'une somme de 3 000 € (étude juridique + frais de déplacement de la personne ressource) au budget prévisionnel.

Le groupe « pierre sèche » s'interroge sur la réflexion menée au sein du CC tourisme/économie sur le projet de sentier de découverte aux abords du village.

• Adivalor

Information sur la collecte des déchets de l'agrofourriture.

Céline pourrait demander aux Bouchoux de s'associer pour commander les dépliants précisant les caractéristiques des déchets collectés et des procédures de contrôle à respecter.

A distribuer en main propre aux exploitants agricoles de la commune.

Prochaine réunion du comité consultatif AFE le 31 mars 2022